AccueilRevenir à l'accueilCollectionCorrespondance active de Marie MoretCollectionMoret\_Registre de copies de lettres envoyées\_FAM 1999-09-56ItemMarie Moret à monsieur le chef de la gare de Guise, 8 octobre 1895

# Marie Moret à monsieur le chef de la gare de Guise, 8 octobre 1895

Auteur·e : Moret, Marie (1840-1908)

#### Les folios

En passant la souris sur une vignette, le titre de l'image apparaît.

2 Fichier(s)

### Informations sur le document source

CoteInv. n° 1999-09-56 Collation2 p. (273r, 274r) Nature du documentCopie à la presse d'un manuscrit Lieu de conservationFamilistère de Guise

### Citer cette page

Moret, Marie (1840-1908), Marie Moret à monsieur le chef de la gare de Guise, 8 octobre 1895, Équipe du projet FamiliLettres (Familistère de Guise - CNAM) & Projet EMAN (UMR Thalim, CNRS-ENS-Sorbonne Nouvelle) consulté le 30/11/2025 sur la plate-forme EMAN :

https://eman-archives.org/Famililettres/items/show/47171

## Informations sur l'édition numérique

ÉditeurÉquipe du projet FamiliLettres (Familistère de Guise - CNAM) & Projet EMAN (UMR Thalim, CNRS-ENS-Sorbonne Nouvelle)

## **Présentation**

Auteur·e<u>Moret, Marie (1840-1908)</u>
Date de rédaction<u>8 octobre 1895</u>
Lieu de rédactionGuise (Aisne) - Familistère
Destinataire<u>Chef de la gare de Guise</u>
Lieu de destinationGuise (Aisne)

# **Description**

RésuméSur le contentieux relatif au bris d'un flacon d'eau dentifrice dans le transport en chemin de fer : Marie Moret demande où en est la question de l'indemnisation après le témoignage du facteur de la compagnie, monsieur Caron, qui atteste que l'emballage des produits n'était pas fautif ; demande d'en informer Henri Buridant, chargé de lui remettre cette lettre.

### Mots-clés

<u>Chemins de fer, Procédure (droit), Transport de marchandises</u> Personnes citées

- Buridant, Henri (1864-1927)
- Caron [monsieur]
- Compagnie du chemin de fer du Nord

Notice créée par <u>Équipe du projet FamiliLettres</u> Notice créée le 28/03/2023 Dernière modification le 04/07/2025

Jano une caisse en sois Guse Familistere dien bourgée de pais même étant, en outre recouverte de solivé hapier. Le droit à l'indomretourner Jano le mitt, Lans ces conditions. vous wie de sien vouloir qui se passe la maisse. me faire saroir su en ess la question de l'indemnité expéditice, nous savois The pour arabie Lane Ver pas mices fait Re Detron postale nº 6873; repuser le colir mani aron, a pa your certifier sostoment avarie, apin que cette expédition était que a soit avec les cape

Véuille erier, Vannieur, l'assurance de ma parfaite considération Iteurs eux-memes que la ce du Mer ait à l'entendre. En attendant pour le cie et moi que la question est pordante. ne, som A. Godin Je vous prie Fonc, Monsieur le ches le gare, si la réponse de soms soms somment de la c'é assiré après mon Gépart Re règles har ex menic contract year intronuise for dojuce seo la chose aree Mondien to quarente questre gran Buridant qui vous remettra la présente lettre et me représentora près de Nous. ge l'étennement pasce au